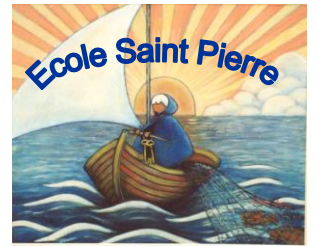


Ecole Saint Pierre
26, rue Georges Clémenceau
85220 La Chapelle-Hermier
02 51 34 60 72
E-mail : ecolepriveelachapellehermier@wanadoo.fr



Le 3 juillet 2019

Chers parents,

L'année se termine et déjà nous envisageons la rentrée prochaine.

Petite nouveauté, cette année tous les documents de rentrée sont envoyés par voie numérique. Merci de bien vouloir les compléter et nous les renvoyer pour le jour de la rentrée soit par voie numérique soit version papier si vous les imprimez.

Bonnes vacances à tous !

Karen BOURSEREAU



Le 3 juillet 2019

Circulaire de rentrée

HORAIRES DE L'ECOLE

Le matin, cours de 8h45 à 12h00.

L'après-midi, cours de 13h30 à 16h30.

Les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

ACCUEIL DES ENFANTS

Il se fait dans la cour, **un quart d'heure avant le début des cours** : 8h30 et 13h15.

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Un accueil périscolaire est organisé en dehors de l'école sur le site du centre de loisirs. Cet accueil est géré par l'intercommunalité. Pour toutes informations complémentaires, merci de prendre contact directement avec Mme Delphine BONNIN au 02 51 34 98 59.

STRUCTURE PEDAGOGIQUE :

- classe de CE2, CM1, CM2 : 20 élèves avec Mme Marion LOISY
- classe de CP, CE1 : 13 élèves avec Mme Hélène LENFANT
- classe de cycle 1 : TPS, PS, MS, GS : 22 élèves à la rentrée de septembre avec Mme Karen BOURSEREAU (d'autres rentrées en cours d'année)
- Séverine MICHAUD : poste surnuméraire
- Marie Christine MALLARD : Maître RA
- Béatrice DUMEIGE : ASEM
- Gaëlle QUERTAINMONT : AVS
- Chef d'établissement : Karen BOURSEREAU

ABSENCES

Pour **toute absence** de votre enfant, vous devez impérativement **en informer l'école par téléphone ou par mail.** Toute absence non justifiée par un certificat médical sera **notifiée à l'Inspecteur de l'Education Nationale.**

De plus, en cas d'absence programmée, vous trouverez dans le cahier de liaison de votre enfant un coupon à remplir pour en informer l'enseignant de votre enfant.

CORRESPONDANCE

Vous pouvez joindre les enseignants entre 8h15 et 8h45 ; 10h30 et 10h45 ; 13h15 et 13h30 ; et à partir de 16h30.

CANTINE

Comme les années précédentes, vous devez contacter Madame Sophie HERIEAU au 02 51 07 49 80. Nous vous rappelons que, légalement, les enfants ne sont pas sous la responsabilité des enseignantes de 12h10 à 13h15. **À ce titre, les enseignants se dégagent de toute responsabilité pendant ce temps-là.**

SORTIES

Selon votre souhait votre enfant quitte l'école seul ou accompagné.

S'il part seul, merci de remplir l'autorisation de la fiche individuelle et de nous la faire parvenir dès la rentrée.

S'il part accompagné, veuillez nous préciser la ou les personnes qui viennent le chercher régulièrement ou occasionnellement sur cette feuille.

S'il y a changement au cours de l'année, merci de nous le signaler par écrit (cahier de liaison).

FOURNITURES

Les cahiers sont **fournis par l'école pour tous les enfants.** Une liste de fournitures complémentaire vous est demandée (cf feuille jointe). L'enfant doit posséder son matériel **tout au long de l'année.** Veillez à ce qu'il ne manque rien pour faciliter le travail de votre enfant.

REGLEMENT INTERIEUR

Le règlement intérieur vous sera fourni dans le cahier de liaison à la rentrée. Vous devrez en prendre connaissance et le signer. Il restera agrafé toute l'année dans le cahier de liaison.

RETRIBUTIONS

Elles sont obligatoires et aident au bon fonctionnement de l'école. Nous vous proposons un règlement :

- de la totalité de l'année, par virement bancaire ou par chèque.

- bimestriel par prélèvement bancaire ou par chèque.

Pour l'année 2019/2020 les rétributions ont été fixées par l'OGEC à hauteur de 25 euros par mois par enfant sur 11 mois.

Merci pour votre compréhension.

Karen BOURSEREAU